



A ce jour aucune indemnisation

Par **sevydu11_old**, le **24/07/2007** à **14:12**

bonjour, rnrnje souhaiterai avoir une information sur ma situation je vous explique les faits:rnrnLe 1 er juin 2006 j'ai ete victime d'un braquage a main armee avec une arme sur la tempe je me suis retrouver en depression et sous anti depresseur actuellement je sus tjs en accident de travail et suivi par un psychiatre depuis un an. le jugement de cette affaire a ete rendu le 8 juin 2007 et dans lequel je dois toucher 5000 euros a titre provisionnel mais voila a ce jour je n'ai tjs rien (l'agresseur est pas solvable) comment puis je proceder pour toucher cette somme? je n'ai pas toucher un centimes depuis un an.rnrnEn vous remercians de votre attention et de votre service

Par **Adam Kadamon**, le **20/08/2007** à **10:02**

Bonjour, rnrnJe vous invite à prendre contact avec une association d'aide aux victimes dont les références doivent figurer sur l'attestation de dépôt de plainte ou au TGI dont vous dépendez.rnrnSachez qu'il existe un fond de garantie qui permet d'être indemnisé. Dans le cas où l'association d'aide aux victimes ne peux vous renseigner efficacement rendez vous sur le site du Fond de garantie des victimes de terrorisme et d'autres infractions. Vous y trouverez des contacts qui vous indiquerons si votre cas est susceptible d'être pris en charge. Sachez que le FGTI vous indemniserà et se retournera vers l'auteur pour récupérer tout ou partie de la somme. La prise en charge est néanmoins soumise à validation par une commission.rnrn[Site annuaire des associations d'aide aux victimes](#)rnrn[Site du FGTI](#)rnrnCordialement.rnrnPS : Toutes mes excuses pour le retard de la réponse mais j'étais absent des dernières semaines.